



EXAMENS DE SUIVI MÉDICAL DE L'ENFANT ET DE L'ADOLESCENT

De la naissance à 16 ans, chaque enfant bénéficie gratuitement de 20 examens de santé.

Ils permettent de faire régulièrement le point sur leur santé avec un médecin*.

Calendrier en vigueur à partir du 1^{er} mars 2019

8 jours

14 jours

1 mois

2 mois

3 mois

4 mois

5 mois

6 mois

9 mois

11 mois



12 mois

18 mois

2 ans

3 ans

4 ans

5 ans

6 ans

8 à 9 ans

11 à 13 ans

15 à 16 ans

*Ces examens peuvent être réalisés par un médecin en cabinet libéral, en centre de santé, ou jusqu'à 6 ans en PMI.